



# INSECT PYR

## COMPOSITION INSECTICIDE ÉMULSIONNABLE

### pour INSECTES VOLANTS et RAMPANTS A USAGES PROFESSIONNELS.



#### PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

. Préparation insecticide à base de noyaux actifs insecticides, solvants d'application, agents émulsionnants, composés fixateurs.

#### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

- . ETAT PHYSIQUE : Liquide.
- . MASSE VOLUMIQUE : 825 g/l +/- 20 g/l.
- . ASPECT : Incolore.
- . ODEUR : Éthérée.
- . INFLAMMABILITÉ : Inflammable, classe de point éclair supérieure à 21°C. et inférieure à 55 °c. Classe A2
- . POINT D'ECLAIR : 43 °c AFNOR coupe fermée.



#### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- . **Émulsionnable dans l'eau**, économique.
- . **Ne contient pas de solvants chlorés. Ne tâche pas.**



- . **POLYVALENT** : Actif contre les insectes **VOLANTS** et **RAMPANTS**.

. Pouvoir insecticide agissant **PAR CONTACT** et **INGESTION** contre les insectes **rampants** : **Blattes, cafards, punaises, fourmis, poux, puces, araignées, mites, ténébrions, charançon, etc...** et **volants** : **Mouches, moustiques, guêpes, frelons...**

- . **Présence de noyaux insecticides actifs contre les acariens.**

. Effet de rémanence insensible aux conditions d'ambiance ou aux expositions à la lumière.

- . **Durée de la RÉMANENCE** selon l'imprégnation et la perméabilité et la nature du support : **de 2 à 6 mois sur support poreux, etc...**

. **Action de RÉMANENCE** : Les insectes absents au moment de l'application venant ensuite se poser sur l'endroit de l'application, ingèrent par contact du produit par ingestion, inhalation.

. Mode d'action rapide, **EFFET DE CHOC** par contact et ingestion provoquant paralysie irréversible du système nerveux.

. Effet **RÉPULSIF**, lorsque la concentration diminue sur les surfaces traitées ou lorsque la teneur en matière active diminue, les insectes fuient les zones traitées et vont mourir dans leur zone d'origine.

. Assure la désinsectisation des bâtiments, locaux collectifs ou de stockage, usines.

. S'emploie dilué à raison de 1 partie de produit pour 9 à 10 d'eau en pulvérisation localisée directe, au badigeon ou en application avec nébulteur approprié et compatible dans les conditions d'application requises préalables (hors présence humaine ou animale ou de denrées alimentaires non hermétiquement emballées).

. Appliquer sur les plinthes, bas de fenêtres, zones obscures, humides ou chaudes, arrières de panneaux, meubles, tuyaux, gaines de chauffage, passage de gaines techniques, arrières de volets, interstices, fissures de murs, dans les sous-sols, proximité des ouvertures d'aération, sur les lieux de passage ou de séjours habituels des insectes.

. Traitement en **NEBULLISATION**, s'emploie toujours dilué à raison de 1 litre de produit pour 9 à 10 litres d'eau. Traiter 30 secondes pour un local de 50 m<sup>3</sup>.

**NOTA :**

- 1) Tenir compte du cycle de vie et de reproduction des insectes à éliminer (stades oeufs, larves, chrysalides, adultes pour certains qui peut s'étendre sur une période d'un mois ou plus), afin de prévoir une deuxième application à une périodicité de 2 à 3 semaines après la première; et si nécessaire, effectuer, en fonction de la réapparition de colonies d'insectes venant de locaux voisins non traités, un rappel 1 mois après la deuxième application.
- 2) Dans les locaux élevés, de grands volumes, utiliser la ref 1255 en **THERMONEBULLISATION**.

**RECOMMANDATIONS****DANGER**

EUH208 Contient 3-(2,2-DICHLOROVINYL)-2,2-DIMETHYLCYCLOPROPANECARBOXYLATE DE M-PHENOXYBENZYLE. Peut produire une réaction allergique.

**H226** Liquide et vapeurs inflammables.

**H304** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**H319** Provoque une sévère irritation des yeux.

**H336** Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**EUH066** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P331 NE PAS faire vomir.

P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser des extincteurs à poudre, sable pour l'extinction.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récepteur dans les déchets industriels spéciaux.

**Usage biocide TP 18**

CYPERMETHRINE CIS/TRANS +/-40/60	cas 52315-07-8	50.00 g/kg
3-(2,1-DICHLOROVINYL)-2,1-DIMETHYLCYCLOPROPANECARBOXYLATE DE M-PHENOXYBENZYLE	cas 52645-53-1	3.23 g/kg
(1,3,4,5,6,7-HEXAHYDRO-1,3-DIOXO-2H-ISOINDOL-2-YL)	cas 1166-46-7	0.38 g/kg
PIPERONYL BUTOXYDE	CAS 51-03-6	1.50 g/kg

Élimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon afin d'utiliser tout le produit (ce produit est miscible dans l'eau).

Numéro de lot + date de péremption : voir marquage sur le bas de l'emballage

L'effet biocide intervient instantanément après traitement. La durée d'action est de plusieurs semaines dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées. Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit.

Usages professionnels.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.

Conserver hors de la portée des enfants. Ventiler convenablement les lieux de l'application pendant l'utilisation. Conserver dans un endroit frais et ventilé, loin de toute source d'ignition, à l'écart des denrées alimentaires et de la lumière. Refermer l'emballage après chaque utilisation. Utiliser des gants, lunettes, matériels de protection appropriés lors de la manipulation. Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter le contact avec les yeux / la peau. Se laver les mains à l'eau et au savon après chaque utilisation. Ne pas rejeter à l'égout : toxique pour les animaux à sang froid (poissons, etc). Ne pas appliquer sur les petits animaux domestiques, ni sur les personnes ou supports sensibles. Comme pour toutes les préparations insecticides, protéger les denrées non hermétiquement emballées pendant l'application. NE PAS rejeter dans l'eau (dangereux pour la faune aquatique), ne pas pulvériser sur les abeilles ni à proximité d'aquarium. Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.



Angle des rues Simonin et Claude  
B. P. 1769 - 98845 NOUMEA  
Tél / Fax: 26 36 76  
E-mail : t-pac@t-pac.nc  
NOUVELLE CALEDONIE

**MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS • DE MAINTENANCE ET D'HYGIENE  
SOLUTIONS ANTI-POLLUTION MARITIME ET TERRESTRE**